

Informations spécifiques au site de Bourg pour la pratique du Volley en compétition

Pour pratiquer un sport de compétition dans le cadre universitaire, il faut obligatoirement souscrire une licence FFSU auprès de l'association sportive de votre université. Vous trouverez ci-dessous les démarches spécifiques à chacune des universités Lyon1 et Lyon3.

La licence doit être établie avant le premier match de championnat. Tout étudiant n'ayant pas de licence ne pourra pas jouer.

1. Etudiants de Lyon1

La demande de licence FFSU se fait en ligne sur le site de l'AS Lyon1.

Elle gratuite pour les boursiers et coûte 20€ pour les non boursiers. Le paiement se fait en ligne.

Pas besoin de certificat médical pour ceux qui n'ont pas de souci de santé (juste un questionnaire médical à remplir).

Les 5 étapes sont décrites ici : <https://as.univ-lyon1.fr/accueil-actualites/licence-ffsu/>

Attention, une validation de la secrétaire est nécessaire avant l'étape 4 (paiement de la cotisation). Cela peut prendre entre 24 et 48h (les jours de semaine).

2. Etudiants de Lyon3

L'inscription se fait au moyen d'un formulaire papier à compléter (cf. pdf ci-joint).

Le service des sports de Lyon3 a fait un geste exceptionnel pour les étudiants de Bourg qui ne pratiquent que l'activité volley compétition sur Bourg en les exonérant du forfait multisports. Vous ne devez donc payer que la licence FFSU qui est de 20€ pour les boursiers et 30€ pour les non boursiers.

Le chèque doit être à l'ordre de L'AS Lyon3.

Remettre une enveloppe portant votre nom, et contenant le formulaire imprimé et rempli, ainsi que le chèque, à Clarisse Dubois, au bureau de la vie étudiante du campus.